



Gestion
financière MD inc.

Famille de fonds MD

États financiers intermédiaires 2020

Message concernant vos états financiers

Cher investisseur de la famille de fonds MD,

Dans le cadre de notre engagement à vous tenir informé de vos placements dans les fonds MD, vous trouverez ci-joint les états financiers intermédiaires 2020.

Les états financiers intermédiaires sont produits pour chaque fonds, et le rapport qui vous est remis comprend seulement les renseignements afférents aux fonds dont vous déteniez des parts au 30 juin 2020.

Si vous avez des questions concernant ces documents, veuillez communiquer avec votre conseiller MD ou avec le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332. Nous vous remercions de continuer à investir dans la famille de fonds MD.

États financiers intermédiaires non audités pour le semestre clos le 30 juin 2020

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds (RDRF) intermédiaire. Si vous n'avez pas reçu d'exemplaire du RDRF intermédiaire avec les présents états financiers, vous pouvez l'obtenir sur demande, sans frais, en téléphonant au numéro sans frais 1 800 267-2332, en nous écrivant à Gestion financière MD inc., 1870, promenade Alta Vista, Ottawa (Ontario) K1G 6R7, ou encore en visitant notre site Web à l'adresse md.ca ou celui de SEDAR à l'adresse sedar.com. Des exemplaires des états financiers annuels audités ou du RDRF annuel peuvent aussi être obtenus, sans frais, de la même façon. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon pour obtenir les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration ou l'information trimestrielle du portefeuille.

AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES PAR LES AUDITEURS

Gestion financière MD inc., le gestionnaire du Fonds, nomme des auditeurs indépendants pour effectuer l'audit des états financiers annuels du Fonds. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas effectué l'examen des états financiers intermédiaires, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis en faisant état. Les auditeurs indépendants du Fonds n'ont pas effectué l'examen des présents états financiers intermédiaires selon les normes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Gestion financière MD inc. détient une participation exclusive ou majoritaire dans ses sept filiales (le groupe de sociétés MD). Elle offre des produits et services financiers, gère la famille de fonds MD et assure la prestation des services-conseils en placement. Pour obtenir une liste détaillée du groupe de sociétés MD, veuillez consulter notre site à l'adresse md.ca.

Les placements dans les fonds communs peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi ainsi que de frais de gestion et d'autres frais. Le taux de rendement n'est utilisé que pour illustrer les effets du taux de croissance composé, et il ne vise pas à refléter les valeurs futures du fonds commun de placement ni le rendement des placements dans ce fonds. Les données de rendement standard sont établies en supposant que les distributions sont réinvesties et sans tenir compte des frais de vente, de rachat ou de distribution ni des autres frais facultatifs payables par un porteur de titres qui sont susceptibles de réduire les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue régulièrement et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Il importe de lire le prospectus avant d'effectuer des placements. Pour obtenir un exemplaire du prospectus, veuillez communiquer avec votre conseiller MD ou avec le Centre de courtage MD au 1 800 267-2332.

Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD^{MC}

Inventaire du portefeuille au 30 juin 2020 (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour le nombre de parts)

	Nombre de parts	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE			
Fonds d'actions (6,34 %)			
FINB BMO MSCI marchés émergents	20 249	399	395
Total : Fonds d'actions		399	395
Fonds de titres à revenu fixe (27,38 %)			
FINB BMO obligations totales	101 767	1 618	1 705
Total : Fonds de titres à revenu fixe		1 618	1 705
Total : Fonds négociés en bourse (33,72 %)		2 017	2 100
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT			
Fonds communs d'actions (67,92 %)			
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD, série A	87 781	892	863
Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD, série A	142 122	1 738	1 865
Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD, série A	151 656	1 538	1 501
Total : Fonds communs d'actions		4 168	4 229
Total : Fonds communs de placement (67,92 %)		4 168	4 229
Total : Placements (101,64 %)		6 185 \$	6 329 \$
Trésorerie et autres éléments de l'actif net (-1,64 %)			(102)
Actif net total attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,00 %)			6 227 \$

Les pourcentages entre parenthèses indiquent la proportion des placements à leur juste valeur par rapport à l'actif net du Fonds.

Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD^{MC}

États financiers

État de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf pour les parts en circulation et les montants par part)

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Actif		
Actif courant		
Placements	6 329 \$	4 742 \$
Trésorerie	59	20
Dividendes et intérêts à recevoir	4	10
À recevoir sur les opérations de placement	-	51
Souscriptions à recevoir	33	11
	6 425	4 834
Passif		
Passif courant		
Distributions à payer	-	2
Rachats à payer	198	-
	198	2
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 227 \$	4 832 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (voir « Tableaux complémentaires »)	554 174	427 935
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	11,24 \$	11,29 \$

État du résultat global (non audité)

Périodes closes le 30 juin (en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

	2020	2019
Revenus		
Gain (perte) net(te) sur les placements		
Dividendes	21 \$	4 \$
Revenus tirés des fonds sous-jacents	51	21
Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	(18)	1
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(28)	19
Gain (perte) net(te) sur les placements	26	45
Total des revenus (pertes)	26	45
Charges		
Frais de gestion (note 4)	4	1
Frais d'opérations	-	1
Total des charges	4	2
Revenu avant la provision pour impôts	22	43
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	22 \$	43 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	0,04 \$	0,43 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD^{MC}

États financiers

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») (non audité)

Périodes closes le 30 juin (en milliers de dollars)

	2020	2019
SÉRIE F2		
Actif net – Début de la période	4 832 \$	- \$
Ajouter (déduire) les variations de la période :		
Exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	22	43
Opérations sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	2 022	2 539
Paiement en trésorerie pour le rachat de parts rachetables	(649)	(58)
	1 373	2 481
Actif net – Fin de la période	6 227 \$	2 524 \$

Tableau des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes le 30 juin (en milliers de dollars)

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	22 \$	43 \$
Ajustements pour :		
Produit de la vente de placements	707	38
Achat de placements	(2 238)	(2 489)
Distributions réinvesties du fonds sous-jacent	(51)	(21)
(Gain) perte net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	18	(1)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	28	(19)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	6	(3)
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(1 508)	(2 452)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	2 000	2 539
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(2)	-
Paiement en trésorerie pour le rachat de parts rachetables	(451)	(58)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	1 547	2 481
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	39	29
Trésorerie, au début de la période	20	-
Trésorerie, à la fin de la période	59 \$	29 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	27	1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD^{MC}

États financiers – Tableaux complémentaires (non audités)

Opérations sur parts rachetables

Périodes closes le 30 juin

	2020	2019
SÉRIE F2		
En circulation, au début de la période	427 935	-
Émises	184 365	237 535
Rachetées	(58 126)	(5 401)
En circulation, à la fin de la période	554 174	232 134

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 30 juin 2020

Fonds émetteurs	% de participation dans les fonds d'entités émettrices
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD	0,10 %
Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD	0,18 %
Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD	0,50 %

Au 31 décembre 2019

Fonds émetteurs	% de participation dans les fonds d'entités émettrices
Fonds collectif indiciel d'actions internationales GPPMD	0,08 %
Fonds collectif indice S&P 500 GPPMD	0,13 %
Fonds collectif indice composé plafonné S&P/TSX GPPMD	0,37 %

Le Fonds ne disposait d'aucun placement important dans des entités structurées non consolidées en 2019.

Au	Type de structure	Nombre de fonds émetteurs	Valeur liquidative des fonds émetteurs (fourchette et moyenne pondérée) en milliards	Juste valeur des placements du Fonds dans des fonds sous-jacents (en milliers)
30 juin 2020	Fonds négociés en bourse	2	1,71 G – 4,92 G (4,31 G)	2 100
31 décembre 2019	Fonds négociés en bourse	2	1,23 – 5,29 (4,48)	1 527

Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD^{MC}

Risques liés aux instruments financiers (non audités)

(en milliers de dollars)

Instruments financiers

Le Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD (le « Fonds ») investit dans un portefeuille diversifié de FNB et de fonds communs de placement, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. Le Fonds investit la trésorerie excédentaire, le cas échéant, dans des dépôts à vue à intérêt élevé. Ces placements exposent le Fonds aux risques associés aux instruments financiers. Les risques subis par le Fonds et la sensibilité à ces risques figurent ci-après. Une description des risques et la manière dont le Fonds gère ces risques figurent à la note 8 des notes annexes.

Risque de crédit

Le Fonds n'a pas de placements directs dans des titres de créance, de sorte qu'il n'est pas exposé directement au risque de crédit. Le Fonds est exposé indirectement au risque de crédit, car certains des fonds sous-jacents investissent dans des titres de créance et des instruments dérivés. Ce risque est géré professionnellement pour chaque titre par les gestionnaires de portefeuille du fonds sous-jacent.

Risque de change

Le Fonds a peu d'éléments d'actif ou de passif libellés en devises, de sorte qu'il n'est pas exposé directement au risque de change. Le Fonds est exposé indirectement au risque de change, car les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est exposé indirectement au risque de taux d'intérêt, car les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers qui portent intérêt. Ce risque est géré professionnellement pour chaque titre par les gestionnaires de portefeuille des fonds sous-jacents.

Risque de liquidité

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans un délai d'un an. Les actions rachetables sont rachetables sur demande au gré du porteur; cependant, le Fonds ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les porteurs de ces instruments les conservent généralement plus longtemps.

Autre risque de prix

Au 30 juin 2020, 74,3 % (72,8 % au 31 décembre 2019) de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables était investi dans des fonds d'actions, dont les titres sous-jacents ont été négociés sur des marchés actifs. Si le cours des titres négociés sur ces marchés diminue de 10 %, les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait diminuer d'environ 462 \$ (352 \$ au 31 décembre 2019). À l'inverse, si le cours augmente de 10 %, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pourrait augmenter d'environ 462 \$ (352 \$ au 31 décembre 2019). Ces sensibilités sont des estimations. Les résultats réels peuvent être différents, et l'écart peut être important.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration de placements dans une même catégorie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Segment de marché	30 juin 2020	31 décembre 2019
Fonds négociés en bourse – Actions	6,34 %	6,30 %
Fonds communs d'actions	67,92 %	66,54 %
Fonds négocié en bourse – Revenu fixe	27,38 %	25,31 %
Trésorerie et autres éléments de l'actif net (passifs)	(1,64) %	1,85 %
Total	100,00 %	100,00 %

Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD^{MC}

Risques liés aux instruments financiers (non audités)

(en milliers de dollars)

Hiérarchie de la juste valeur

Voici un sommaire de l'usage par le Fonds des prix cotés sur le marché (niveau 1), des modèles internes basés sur des données d'entrée observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données d'entrée observables sur le marché (niveau 3) dans l'évaluation des titres du Fonds. Les données d'entrée ou les méthodologies servant à l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement les risques liés à un placement dans ces derniers.

	Prix cotés d'actifs identiques sur les marchés actifs (niveau 1)	Autres données d'entrée observables importantes (niveau 2)	Total*
30 juin 2020			
Fonds négociés en bourse	2 100 \$	- \$	2 100 \$
Fonds communs de placement	4 229	-	4 229
Total	6 329 \$	- \$	6 329 \$
31 décembre 2019			
Fonds négociés en bourse	1 527 \$	- \$	1 527 \$
Fonds communs de placement	3 215	-	3 215
Total	4 742 \$	- \$	4 742 \$

* Le Fonds ne détient pas de placements de niveau 3.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les périodes du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

1. Dénomination et création des fonds

ÉTABLISSEMENT DES FONDS

La famille de fonds MD (individuellement, un « fonds » et, collectivement, les « fonds ») est composée de fiducies de fonds communs de placement sans personnalité morale constituées sous le régime des lois de la province d'Ontario conformément aux déclarations de fiducie portant les dates suivantes :

	Série A	Série I	Série D	Série F2	Série F
Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD (auparavant Fonds équilibré MD)	9 septembre 1992	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds d'obligations MD	6 avril 1988	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds d'obligations à court terme MD	19 septembre 1995	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD (auparavant Fonds revenu de dividendes MD)	9 septembre 1992	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds d'actions MD	1 ^{er} mars 1966	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds croissance de dividendes MD	4 janvier 2007	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds international de croissance MD	19 juillet 2000	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds international de valeur MD	5 janvier 2004	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds monétaire MD	12 juillet 1983		19 mars 2018	24 mai 2017	
Fonds d'actions canadiennes MD (auparavant Fonds sélectif MD)	29 octobre 1993	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds américain de croissance MD	9 septembre 1992	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds américain de valeur MD	10 juillet 2000	30 octobre 2009	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds stratégique de rendement MD	30 janvier 2014	30 janvier 2014	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds d'occasions stratégiques MD	30 janvier 2014	30 janvier 2014	19 mars 2018		10 mai 2017
Portefeuille conservateur Précision MD	6 janvier 2010		19 mars 2018	24 mai 2017	10 mai 2017
Portefeuille de revenu équilibré Précision MD	27 mars 2012		19 mars 2018	24 mai 2017	10 mai 2017
Portefeuille équilibré modéré Précision MD	6 janvier 2010		19 mars 2018	24 mai 2017	10 mai 2017
Portefeuille de croissance modérée Précision MD	27 mars 2012		19 mars 2018	24 mai 2017	10 mai 2017
Portefeuille équilibré de croissance Précision MD	6 janvier 2010		19 mars 2018	24 mai 2017	10 mai 2017
Portefeuille de croissance maximale Précision MD	6 janvier 2010		19 mars 2018	24 mai 2017	10 mai 2017
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	11 mai 2016	11 mai 2016	19 mars 2018		10 mai 2017
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD	11 mai 2016	11 mai 2016	19 mars 2018		10 mai 2017
Portefeuille indiciel conservateur Précision MD				2 janvier 2019	
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD				2 janvier 2019	
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD				2 janvier 2019	
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD				2 janvier 2019	

Le 1^{er} juin 2018, le Fonds équilibré MD a été renommé Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD et le Fonds revenu de dividendes MD, renommé Fonds canadien de croissance modérée Précision MD. Le 14 juin 2019, le Fonds sélectif MD a été renommé Fonds d'actions canadiennes MD.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

Placements d'avenir MD limitée (« Placements d'avenir MD ») est une société de placement à capital variable constituée en personne morale sous le régime des lois de l'Ontario, conformément aux lettres patentes, et les séries ont été créées aux dates suivantes :

	Série A	Série I	Série D	Série F
Placements d'avenir MD limitée	18 juillet 1969	30 octobre 2009	16 mai 2018	10 mai 2017

Gestion financière MD inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et fiduciaire des fonds. Depuis le 3 octobre 2018, le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). Le siège social des fonds est situé au 40, rue King Ouest, 8^e étage, Toronto (Ontario).

Dans les présentes notes annexes, les actions de Placements d'avenir MD limitée sont désignées par le terme « parts » pour simplifier la présentation.

Les états financiers des fonds comprennent l'état de la situation financière aux 30 juin 2020 et 31 décembre 2019, ainsi que l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour les périodes closes les 30 juin 2020 et 30 juin 2019, sauf pour les fonds établis durant l'une de ces périodes, auquel cas les renseignements fournis font référence à la période s'étendant de l'entrée en activité jusqu'au 30 juin 2020 ou au 30 juin 2019, selon le cas. L'inventaire du portefeuille de chacun des fonds est daté du 30 juin 2020.

La publication des états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 6 août 2020.

SÉRIES DE PARTS

Les parts de série A sont offertes à tous les clients de Gestion MD limitée qui sont des épargnants admissibles.

Les parts de série D sont offertes à tous les clients de Gestion MD limitée qui sont des épargnants admissibles et qui ont un compte Courtier MD Direct^{MD} de Gestion MD limitée.

Les parts de série F sont offertes à tous les clients de Gestion MD limitée qui sont des épargnants admissibles et qui ont un compte à honoraires de Gestion MD limitée. Les parts de série F du Fonds monétaire MD ont été retirées le 24 mai 2018.

Les parts de série F2 sont uniquement offertes aux épargnants admissibles qui ouvrent un compte ExO MD^{MD} Direct chez Gestion MD limitée.

Les parts de série I ont été établies afin de soutenir le Portefeuille conservateur Précision MD, le Portefeuille équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille équilibré de croissance Précision MD, le Portefeuille de croissance maximale Précision MD, le Portefeuille de revenu équilibré Précision MD et le Portefeuille de croissance modérée Précision MD. Ces parts ne sont offertes qu'aux six fonds susmentionnés et à certains investisseurs institutionnels et ne font pas l'objet de frais de gestion.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). La préparation de ces états financiers conformément aux IFRS exige que le gestionnaire fasse appel à son jugement dans l'application des conventions comptables et dans la formulation d'estimations et d'hypothèses prospectives. Les estimations et les jugements comptables déterminants retenus par le gestionnaire sont décrits à la note 7.

3. Principales conventions comptables

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des fonds. La valeur de la trésorerie, des placements et des autres actifs ou passifs en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'évaluation. Les opérations effectuées en cours d'exercice dans des devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur le jour de l'opération. La différence dans le taux de change entre la date de l'opération et la date de règlement de l'opération est imputée au revenu dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », tandis que ceux liés à d'autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le gain (perte) net(te) sur la vente de placements ou sur les dérivés.

Toute l'information financière est présentée en dollars canadiens et a été arrondie au millier le plus près, sauf indication contraire.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers des fonds sont classés et évalués conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Les fonds comptabilisent les actifs et passifs financiers dans l'état de la situation financière lorsqu'ils deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que les fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont rattachés. La comptabilisation des instruments financiers prend fin à l'expiration du droit de percevoir des flux de trésorerie liés à l'instrument ou au transfert de la majorité des risques et du rendement de participation aux fonds. Par conséquent, les achats et ventes de placements sont consignés comptabilisés à la date de la transaction.

Les fonds classent leurs placements, y compris les dérivés, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les placements sont classés en fonction du modèle économique adopté par les fonds pour gérer leurs placements, ainsi qu'en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments. Le portefeuille de placements est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément à la stratégie de placement des fonds. Les fonds mettent principalement l'accent sur les données à la juste valeur, qu'ils utilisent comme critère d'évaluation pour apprécier la performance et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds correspondent généralement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts; toutefois, la perception des flux de trésorerie contractuels est accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique du fonds. Ainsi, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les placements, y compris les dérivés, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état du résultat global à la période au cours de laquelle ils surviennent.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

L'obligation des fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur correspondant à la valeur de rachat à la date de clôture.

La trésorerie est évaluée à la juste valeur à la comptabilisation initiale et au coût amorti par la suite.

Les autres actifs et passifs financiers, comme les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur les opérations de placement, les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir sur le prêt de valeurs mobilières, les distributions à payer, les montants à payer sur les opérations de placement et les rachats à payer, sont initialement constatés à leur juste valeur, nette des frais d'opérations, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Suivant cette méthode, ces actifs et passifs financiers doivent refléter le montant à payer ou à recevoir, actualisé au taux d'intérêt contractuel effectif, s'il y a lieu.

ACTIF NET ET VALEUR LIQUIDATIVE

Les conventions comptables appliquées pour mesurer la juste valeur des placements et des dérivés des fonds sont les mêmes que celles utilisées pour mesurer la valeur liquidative lors d'opérations avec les porteurs de parts conformément à la Partie 14 du Règlement 81-106, Information continue des fonds d'investissement (le Règlement 81-106).

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers non dérivée sont inscrits dans l'état du résultat global aux postes « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » et « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements » à la vente du placement.

Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont inscrits dans l'état du résultat global aux postes « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés » et « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » jusqu'à leur dénouement ou à leur expiration, le cas échéant.

Les intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent les intérêts nominaux perçus par les fonds, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes et les distributions aux porteurs de parts sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les distributions des fonds sous-jacents et découlant des intérêts, du revenu étranger et des retenues à la source connexes, des dividendes canadiens et des gains en capital nets réalisés sont constatées à leur déclaration. Les gains ou les pertes réalisés sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte des commissions de courtage ni des autres frais liés aux opérations. Les frais d'opérations, notamment les commissions de courtage, sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net dans l'état de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cadre normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires qui ne répondent pas aux critères aux fins de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent toutefois de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme la faillite ou la rupture d'un contrat. Les actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'une entente semblable et les incidences possibles d'une compensation sont présentés dans les tableaux complémentaires de chaque fonds.

Les opérations avec des contreparties sont régies selon des conventions-cadres de compensation distinctes. Chaque convention autorise le règlement par compensation de certains contrats ouverts lorsque le fonds et la contrepartie concernée choisissent tous deux de régler au montant net. En l'absence d'une telle convention, les contrats sont réglés au montant brut. Toutefois, chaque partie à la convention-cadre de compensation aura la possibilité de régler tous les contrats ouverts au montant net dans l'éventualité d'un manquement de l'autre partie.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La « juste valeur » s'entend du prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les placements sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, la juste valeur correspond au cours de marché à la date de clôture, obtenu auprès de services indépendants de fixation des prix. Les fonds utilisent le dernier cours de négociation des actifs et passifs financiers, dans la mesure où ce dernier tombe dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur du jour. Dans le cas contraire, le gestionnaire détermine un point compris dans cette fourchette qui représente au mieux la juste valeur, à la lumière des faits et circonstances propres à l'élément visé. Dans le cas des placements non négociés sur un marché actif, ou des titres pour lesquels le gestionnaire estime que les derniers cours ne sont pas fiables, la juste valeur est estimée en fonction des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire. Les techniques d'évaluation établies par le gestionnaire sont fondées sur les données observables du marché sauf dans les cas où il n'existe pas de données du marché pertinentes ou fiables. La valeur des titres estimée au moyen des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché, s'il y a lieu, est indiquée dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le dérivé est un contrat financier entre deux parties dont la valeur provient d'un actif sous-jacent comme une action, une obligation, un produit de base, un taux d'intérêt ou une devise. Certains fonds peuvent utiliser des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps et d'autres instruments de même nature, d'une façon jugée appropriée pour atteindre leurs objectifs de placement. Les dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture, c'est-à-dire pour protéger le cours d'un titre, un taux de change ou un taux d'intérêt contre les variations défavorables, et à des fins autres que de couverture, c'est-à-dire pour obtenir des positions sur des titres, des indices ou des devises sans investir directement dans ceux-ci. Les dérivés comportent divers risques, notamment le risque que la contrepartie ne respecte pas ses obligations aux termes du contrat, le risque d'illiquidité des marchés et le risque de prix pouvant faire gagner ou perdre aux fonds des montants supérieurs à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière. Les dérivés affichant des gains latents sont classés dans l'actif courant à titre d'instruments financiers dérivés, tandis que ceux qui affichent des pertes latentes sont classés dans le passif courant à titre d'instruments financiers dérivés.

Contrats de change à terme

Certains fonds peuvent conclure des contrats de change à terme aux fins de couverture ou à d'autres fins lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Le contrat de change à terme est un accord entre deux parties, qui s'entendent pour acheter et vendre une devise à une date et à un prix convenus. Les fonds concluent des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées, et ces contrats sont comptabilisés à la juste valeur. Leur juste valeur varie en fonction de l'évolution des taux de change. La juste valeur des contrats de change à terme est inscrite dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché quotidiennement, et les variations de leur juste valeur sont inscrites au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés ». À la clôture des contrats, le gain ou la perte est comptabilisé(e) au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés ». Les montants notionnels des contrats ouverts sont indiqués dans la liste des instruments dérivés de l'inventaire du portefeuille.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués chaque jour d'évaluation au moyen du cours de clôture affiché sur le marché public pertinent. Leur juste valeur est inscrite dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Les gains et pertes découlant des contrats à terme sont comptabilisés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des instruments dérivés » de l'état du résultat global jusqu'au dénouement ou à l'expiration des contrats, moment auquel les gains ou pertes sont réalisés et inscrits au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur défaillance de crédit

Certains fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance de crédit, principalement pour gérer ou exploiter un risque de crédit, lorsqu'une telle activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Le swap sur défaillance de crédit est une entente entre le fonds et une contrepartie en vertu de laquelle l'acheteur du contrat reçoit une protection de crédit et le vendeur garantit la solvabilité rattachée à un titre de créance de référence. Le titre de créance de référence peut correspondre à un simple titre de créance souveraine ou de société, à un indice obligataire ou à une tranche d'indice obligataire. Le risque de crédit auquel s'expose un fonds relativement à l'actif de référence est comparable à celui qu'aurait pris le fonds en investissant directement dans le titre de créance. Si les fonds sont acheteurs de protection et que survient un événement de crédit, tel que le terme est défini dans le contrat de swap correspondant, les fonds sont en droit de recevoir du vendeur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence; ou ii) un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de créance. Si les fonds sont vendeurs de protection et que survient un événement de crédit, tel que le terme est défini dans le contrat de swap correspondant, les fonds doivent verser à l'acheteur : i) le montant notionnel du swap en échange du titre de créance de référence, d'autres obligations livrables ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence; ou ii) en trésorerie ou en titres, un montant de règlement net égal au montant notionnel du swap moins la valeur de recouvrement du titre de référence ou des titres sous-jacents liés à l'indice de référence. Le risque de crédit maximal auquel s'expose un fonds à la vente d'un contrat de protection correspond au montant notionnel du contrat en question.

Pendant la durée du contrat, l'acheteur verse au vendeur des paiements périodiques, tant qu'aucune défaillance ne survient. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance de crédit figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur défaillance de crédit, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les modalités du contrat de swap peuvent prévoir le dépôt d'espèces ou de titres en garantie.

Swaps de taux d'intérêt

Certains fonds peuvent conclure des swaps de taux d'intérêt, notamment pour gérer ou exploiter le risque découlant des variations des taux. Le swap de taux d'intérêt est une entente entre le fonds et une contrepartie en vertu de laquelle les parties conviennent d'échanger un paiement fixe contre un paiement variable en fonction d'un taux d'intérêt et d'un montant notionnel convenu.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap de taux d'intérêt, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur rendement total

Certains fonds peuvent conclure des contrats de swap sur rendement total principalement pour gérer leur exposition à l'instrument sous-jacent ou obtenir une telle exposition. Un swap sur rendement total est une entente entre le Fonds et une contrepartie en vertu de laquelle les parties conviennent d'échanger un ou des flux de trésorerie en fonction du prix d'un instrument sous-jacent et d'un taux fixe ou variable.

Pendant la durée du contrat, le Fonds versera à la contrepartie des paiements périodiques en fonction d'un taux fixe ou variable. Ces paiements versés s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. À la date d'échéance, un flux net de trésorerie est échangé; le rendement total équivaut au rendement de l'instrument sous-jacent moins le taux de financement, le cas échéant. En tant que récepteur, le Fonds recevra des paiements si le rendement total net est positif et devra en verser si le rendement total net est négatif. Les swaps sur rendement total figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur d'un contrat de swap sur rendement total sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur rendement total, les gains ou les pertes sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Swaps sur devises

Certains fonds peuvent conclure des contrats de swap sur devises principalement pour gérer leur exposition au risque de change ou obtenir une telle exposition. Le swap sur devises est une entente en vertu de laquelle le fonds et une contrepartie s'engagent à échanger les paiements d'intérêts et le capital sur des prêts libellés dans deux monnaies différentes.

Pendant la durée du contrat, chaque partie verse à l'autre des paiements périodiques. Ces paiements versés ou reçus s'accumulent quotidiennement et sont comptabilisés au poste « Produits (charges) d'intérêts net(te)s sur les contrats de swap » dans l'état du résultat global. Les swaps sur devises figurent dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des swaps sur devises et toute prime initiale versée ou reçue sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des contrats de swap sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes initiales) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Options sur devises

Certains fonds peuvent acheter des options sur devises. Ces options donnent le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité d'une devise à un taux et à une date déterminés. Elles peuvent servir de couverture contre les fluctuations des taux de change et permettent d'exploiter les devises étrangères.

Les options sur devises sont présentées dans la liste des instruments dérivés. Les variations de la valeur des options et toute prime versée sont inscrites dans l'état de la situation financière à titre d'instruments financiers dérivés. Au dénouement des options sur devises, les gains ou les pertes (y compris les primes) sont réalisés et comptabilisés au poste « Gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les parts émises en circulation sont réputées faire partie du capital des fonds. La souscription et le rachat des parts des fonds ne sont assujettis à aucune exigence de capital particulière, mis à part à certains seuils de souscription minimale. Les parts des fonds sont offertes en vente tout jour ouvrable et peuvent être rachetées ou émises à la valeur liquidative par part de leur série respective ce même jour ouvrable. L'expression « jour ouvrable » s'entend des jours où la Bourse de Toronto est active. La valeur liquidative de chaque série est calculée quotidiennement et elle correspond à la quote-part des actifs du fonds attribuables à cette série, moins sa part proportionnelle des passifs du fonds communs à toutes les séries, moins les passifs qui lui sont propres. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. L'actif, le passif commun, les revenus et les autres dépenses sont attribués proportionnellement à chaque série selon la valeur liquidative relative de chacune. La valeur liquidative par part est égale à la valeur liquidative de chaque série d'un fonds divisée par le nombre total de parts de cette série en circulation.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, présentée dans l'état du résultat global, correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour cette série au cours de ladite période.

OPÉRATIONS DE PRÊTS DE VALEURS MOBILIÈRES

Un fonds peut recourir au prêt de valeurs mobilières dans le cadre d'une convention de prêt établie avec le dépositaire dans le but de générer un revenu supplémentaire. La valeur marchande totale de toutes les valeurs mobilières prêtées par le fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie, sous forme de valeurs mobilières jugées acceptables en vertu du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, d'au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. Les titres détenus en garantie sont généralement des obligations d'État ou de sociétés.

Le revenu provenant de prêts de valeurs mobilières est constaté mensuellement au poste « Prêt de valeurs mobilières » lorsqu'il est à recevoir. Les données relatives aux prêts de valeurs mobilières figurent dans la rubrique « Prêt de valeurs mobilières » dans les tableaux complémentaires aux états financiers. L'agent de prêt de titres reçoit 20 % des revenus bruts tirés des prêts de valeurs mobilières du Fonds.

PARTS RACHETABLES

Certains fonds émettent différentes séries de parts pouvant être rachetées au gré du porteur; elles ne sont cependant pas toutes assorties des mêmes droits. Ces parts sont classées en tant que passifs financiers. Les parts rachetables peuvent être échangées à tout moment contre un montant de trésorerie proportionnel à la quote-part de la série dans la valeur liquidative du fonds. Les parts rachetables sont comptabilisées au montant de rachat payable à la date de l'état de la situation financière si le porteur exerce son droit de rendre ses parts au fonds. Les parts des fonds ne comptant qu'une seule série ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer comme instruments de capitaux propres, car ces fonds ont l'obligation de remettre de la trésorerie dans des circonstances autres que le rachat de parts. Chaque fonds doit distribuer chaque année son revenu imposable aux porteurs de parts et offre à ces derniers la possibilité de recevoir ces distributions en trésorerie.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote et autres droits similaires ne constituent pas le facteur prépondérant pour déterminer qui détient le contrôle de l'entité, par exemple lorsque les droits de vote concernent exclusivement les fonctions administratives et que les activités importantes sont régies par des ententes contractuelles.

Certaines stratégies de placement prévoient des opérations régulières sur d'autres fonds. Les fonds classent tous leurs placements dans d'autres fonds (fonds émetteurs) comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Les fonds investissent dans des fonds émetteurs dont les objectifs visent autant la protection du capital, la maximisation des revenus de dividendes ou la croissance du capital à long terme et dont les stratégies de placement ne prévoient pas d'effet de levier. Les fonds émetteurs financent leurs opérations en émettant des parts rachetables au gré du porteur et offrent à ce dernier un intérêt proportionnel dans leur actif net. Les fonds détiennent des parts rachetables dans chacun de leurs fonds émetteurs et peuvent demander le rachat de leur placement quotidiennement. Les placements dans un fonds émetteur sont assujettis aux modalités définies dans la documentation de placement du fonds. La variation de la juste valeur de chaque fonds émetteur est inscrite dans l'état du résultat global, sous « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ». L'exposition maximale d'un fonds aux pertes résultant d'une participation dans un fonds émetteur est égale à la juste valeur de ses placements dans ce fonds émetteur. Dès qu'un fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds émetteur, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé.

Certains fonds effectuent des placements dans des fonds négociés en bourse (FNB), qui sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. Ces fonds ont déterminé que ces FNB sont des entités structurées non consolidées. Ces FNB reproduisent, dans toute la mesure du possible, le rendement des indices applicables, visent à produire une croissance du capital ou un revenu à long terme, le cas échéant, en investissant principalement dans les titres constituant l'indice de référence, dans les mêmes proportions relatives, ou cherchent à suivre les rendements des indices. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur et qui garantissent au porteur un intérêt proportionnel dans la valeur liquidative du FNB en question. Les FNB sous-jacents sont cotés en bourse.

Certains fonds effectuent des placements dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres types de créances. Ces titres comprennent des titres avec flux identiques, des titres garantis par des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des actifs, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui représentent directement ou indirectement une participation dans des prêts hypothécaires sur un bien immeuble, qui sont garantis par ce type de prêts ou qui sont payables à partir de ce type de prêts. Les titres de créances et de capitaux propres ainsi émis peuvent être regroupés par tranches caractérisées par divers niveaux de subordination. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel d'intérêts ou de capital. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux ou résidentiels, notamment des prêts hypothécaires établis par des institutions d'épargne et de prêt, des banques de crédit hypothécaire et des banques commerciales. Les titres adossés à des actifs sont créés à partir de nombreux types d'actifs, notamment des prêts auto, des créances de cartes de crédit, des prêts sur valeur domiciliaire et des prêts étudiants. L'exposition maximale des fonds aux pertes résultant d'une participation dans des titres adossés à des créances hypothécaires est égale à la juste valeur de leurs placements dans ces titres comme le présente l'inventaire du portefeuille.

Un tableau décrivant les types d'entités structurées que les fonds ne consolident pas, mais dans lesquels ils détiennent une participation est présenté dans la section des tableaux complémentaires aux états financiers.

4. Charges

FRAIS DE GESTION

Les fonds paient au gestionnaire des frais de gestion pour chaque série de part, à l'exception de la série I. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par l'épargnant. Les frais de gestion couvrent les coûts rattachés à la gestion des fonds, à la planification des analyses de placement, à la formulation de recommandations et à la prise de décisions de placement, à l'organisation du versement, à la mise en marché et à la promotion des fonds et à la prestation d'autres services. Ces frais sont représentés par un taux annualisé fondé sur la valeur liquidative de chaque série des fonds. Les frais payés par les fonds sont calculés chaque jour et payables chaque semaine.

Les frais de gestion s'appliquant aux fonds et aux fonds sous-jacents qu'ils détiennent directement, le cas échéant, ne sont pas exigés en double. Depuis le 13 juin 2019, le gestionnaire a droit à des frais de gestion annuels, hors taxe de vente, comme suit :

Fonds	Série A	Série D	Série F	Série F2
Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD (auparavant Fonds équilibré MD)	1,24 %	0,89 %	0,29 %	-
Fonds d'obligations MD	0,84 %	0,50 %	0,04 %	-
Fonds d'obligations à court terme MD	0,84 %	0,45 %	0,04 %	-
Placements d'avenir MD limitée	1,24 %	0,84 %	0,29 %	-
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD (auparavant Fonds revenu de dividendes MD)	1,24 %	0,89 %	0,29 %	-
Fonds d'actions MD	1,24 %	0,70 %	0,29 %	-
Fonds croissance de dividendes MD	1,24 %	0,85 %	0,29 %	-
Fonds international de croissance MD	1,59 %	0,87 %	0,64 %	-
Fonds international de valeur MD	1,59 %	0,87 %	0,64 %	-
Fonds monétaire MD	0,49 %	0,23 %	0,04 %	-
Fonds d'actions canadiennes MD (auparavant Fonds sélectif MD)	1,24 %	0,70 %	0,29 %	-
Fonds américain de croissance MD	1,24 %	0,72 %	0,29 %	-
Fonds américain de valeur MD	1,44 %	0,72 %	0,49 %	-
Fonds stratégique de rendement MD*	1,39 %	0,45 %	0,44 %	-
Fonds d'occasions stratégiques MD*	1,64 %	0,46 %	0,69 %	-

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

Fonds	Série A	Série D	Série F	Série F2
Portefeuille conservateur Précision MD	1,13 %	0,52 %	0,18 %	0,18 %
Portefeuille de revenu équilibré Précision MD	1,18 %	0,59 %	0,23 %	0,23 %
Portefeuille équilibré modéré Précision MD	1,25 %	0,68 %	0,30 %	0,30 %
Portefeuille de croissance modérée Précision MD	1,30 %	0,72 %	0,35 %	0,35 %
Portefeuille équilibré de croissance Précision MD	1,32 %	0,80 %	0,37 %	0,37 %
Portefeuille de croissance maximale Précision MD	1,35 %	0,81 %	0,40 %	0,40 %
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	0,84 %	0,50 %	0,04 %	-
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD	1,24 %	0,87 %	0,29 %	-
Portefeuille indiciel conservateur Précision MD	-	-	-	0,06 %
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD	-	-	-	0,12 %
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD	-	-	-	0,13 %
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD	-	-	-	0,14 %

* Les frais rattachés à la série A et à la série F correspondent aux frais de gestion maximum donnés dans le prospectus simplifié. Une réduction discrétionnaire a été appliquée aux frais de ces séries, et le gestionnaire a exigé les pourcentages suivants : Fonds stratégique de rendement MD, série A : 1,39 %; série F : 0,04 %; Fonds d'occasions stratégiques MD, série A : 1,64 %; série F : 0,04 %.

Avant le 13 juin 2019, le gestionnaire avait droit à des frais de gestion annuels, hors taxe de vente, comme suit :

Fonds	Série A	Série D	Série F	Série F2
Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD (auparavant Fonds équilibré MD)	1,25 %	0,90 %	0,30 %	-
Fonds d'obligations MD	0,85 %	0,51 %	0,05 %	-
Fonds d'obligations à court terme MD	0,85 %	0,46 %	0,05 %	-
Placements d'avenir MD limitée	1,25 %	0,85 %	0,30 %	-
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD (auparavant Fonds revenu de dividendes MD)	1,25 %	0,90 %	0,30 %	-

Fonds	Série A	Série D	Série F	Série F2
Fonds d'actions MD	1,25 %	0,71 %	0,30 %	-
Fonds croissance de dividendes MD	1,25 %	0,86 %	0,30 %	-
Fonds international de croissance MD	1,60 %	0,88 %	0,65 %	-
Fonds international de valeur MD	1,60 %	0,88 %	0,65 %	-
Fonds monétaire MD	0,50 %	0,24 %	0,05 %	-
Fonds d'actions canadiennes MD (auparavant Fonds sélectif MD)	1,25 %	0,71 %	0,30 %	-
Fonds américain de croissance MD	1,25 %	0,73 %	0,30 %	-
Fonds américain de valeur MD	1,45 %	0,73 %	0,50 %	-
Fonds stratégique de rendement MD	1,40 %	0,46 %	0,45 %	-
Fonds d'occasions stratégiques MD	1,65 %	0,47 %	0,70 %	-
Portefeuille conservateur Précision MD	1,15 %	0,57 %	0,20 %	0,20 %
Portefeuille de revenu équilibré Précision MD	1,20 %	0,64 %	0,25 %	0,25 %
Portefeuille équilibré modéré Précision MD	1,30 %	0,73 %	0,35 %	0,35 %
Portefeuille de croissance modérée Précision MD	1,35 %	0,77 %	0,40 %	0,40 %
Portefeuille équilibré de croissance Précision MD	1,40 %	0,88 %	0,45 %	0,45 %
Portefeuille de croissance maximale Précision MD	1,45 %	0,91 %	0,50 %	0,50 %
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	0,85 %	0,51 %	0,05 %	-
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD	1,25 %	0,88 %	0,30 %	-
Portefeuille indiciel conservateur Précision MD	-	-	-	0,06 %
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD	-	-	-	0,12 %
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD	-	-	-	0,13 %
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD	-	-	-	0,14 %

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

FRAIS D'ADMINISTRATION

En contrepartie des frais d'administration calculés sous forme de pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative des fonds, le gestionnaire assume une partie des charges d'exploitation. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire et les autres charges d'exploitation courantes, comme les frais d'audit et de garde, les frais juridiques et toutes les charges liées aux prospectus et aux assemblées des porteurs de parts, à la comptabilité, à l'évaluation, à la préparation des rapports et la tenue des registres, à la rémunération du CEI et d'autres charges.

Les frais d'administration sont calculés chaque jour et payés chaque mois. Les taux annuels de ces frais, qui correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts de chacun des fonds, sont les suivants :

Fonds	Série A	Série D	Série F	Série F2
Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD (auparavant Fonds équilibré MD)	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-
Fonds d'obligations MD	0,07 %	0,07 %	0,07 %	-
Fonds d'obligations à court terme MD	0,07 %	0,07 %	0,07 %	-
Placements d'avenir MD limitée	0,20 %	0,20 %	0,20 %	-
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD (auparavant Fonds revenu de dividendes MD)	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-
Fonds d'actions MD	0,15 %	0,15 %	0,15 %	-
Fonds croissance de dividendes MD	0,15 %	0,15 %	0,15 %	-
Fonds international de croissance MD	0,20 %	0,20 %	0,20 %	-
Fonds international de valeur MD	0,20 %	0,20 %	0,20 %	-
Fonds monétaire MD	0,05 %	0,05 %	0,05 %	-
Fonds d'actions canadiennes MD (auparavant Fonds sélectif MD)	0,15 %	0,15 %	0,15 %	-
Fonds américain de croissance MD	0,15 %	0,15 %	0,15 %	-
Fonds américain de valeur MD	0,15 %	0,15 %	0,15 %	-
Fonds stratégique de rendement MD	0,10 %	0,10 %	0,10 %	-
Fonds d'occasions stratégiques MD	0,10 %	0,10 %	0,10 %	-
Portefeuille conservateur Précision MD	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-

Fonds	Série A	Série D	Série F	Série F2
Portefeuille de revenu équilibré Précision MD	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-
Portefeuille équilibré modéré Précision MD	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-
Portefeuille de croissance modérée Précision MD	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-
Portefeuille équilibré de croissance Précision MD	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-
Portefeuille de croissance maximale Précision MD	0,13 %	0,13 %	0,13 %	-
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	0,07 %	0,07 %	0,07 %	-
Fonds d'actions sans combustibles fossiles MD	0,20 %	0,20 %	0,20 %	-
Portefeuille indiciel conservateur Précision MD	-	-	-	-
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD	-	-	-	-
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD	-	-	-	-
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD	-	-	-	-

5. Opérations entre parties liées

Depuis le 3 octobre 2018, le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, en propriété exclusive, les sociétés de fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée, de même que le courtier en valeurs mobilières Scotia Capitaux Inc. (qui englobe ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut, au nom des Fonds, faire des opérations ou conclure des accords avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines autres sociétés reliées à lui (les « parties liées »). Toutes les opérations des Fonds avec les parties liées s'inscrivent dans le cadre normal de ses activités et sont traitées indépendamment.

- Le gestionnaire facture des frais de gestion pour son rôle de fiduciaire et gestionnaire des fonds, selon le cas, ainsi que des frais d'administration en contrepartie des charges d'exploitation qu'il assume, comme le décrit la note 4. Les frais de gestion et d'administration figurent sous des postes distincts dans l'état du résultat global.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

- C'est le gestionnaire de portefeuille de chaque fonds qui prend la décision d'acheter ou de vendre les placements dans le portefeuille. Lorsque les prix, le service et les autres modalités sont comparables à ceux d'autres courtiers, une partie des transactions dans le portefeuille des fonds peut être exécutée par une partie liée des fonds. Le cas échéant, la partie liée recevra une commission des fonds. Les frais de courtage payés aux parties liées pour les périodes closes les 30 juin 2020 et 30 juin 2019 sont les suivants (en milliers de dollars) :

Fonds	30 juin 2020	30 juin 2019
Fonds canadien équilibré de croissance Précision MD (auparavant Fonds équilibré MD)	9	2
Fonds canadien de croissance modérée Précision MD (auparavant Fonds revenu de dividendes MD)	28	5
Fonds d'actions MD	46	17
Fonds croissance de dividendes MD	15	6
Fonds d'actions canadiennes MD (auparavant Fonds sélectif MD)	11	-
Fonds stratégique de rendement MD	4	-
Fonds d'occasions stratégiques MD	3	3

- Le gestionnaire a reçu l'aval du Comité d'examen indépendant pour investir la trésorerie des fonds auprès de la Banque Scotia aux taux au jour le jour pratiqués sur le marché. L'intérêt perçu par les fonds est inclus au poste « Intérêts à des fins de distribution » dans l'état du résultat global.
- Le Fonds peut investir dans des fonds de placement gérés par le gestionnaire. Ces placements sont alors présentés à l'inventaire du portefeuille du fonds.
- Les parts détenues dans les fonds par le gestionnaire aux 30 juin 2020 et 31 décembre 2019 sont présentées ci-après :

Fonds	30 juin 2020	31 décembre 2019
Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, série F2	-	10 000
Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, série F2	-	10 000
Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD, série F2	-	10 000
Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD, série F2	-	10 000

- Le gestionnaire a reçu l'aval du Comité d'examen indépendant des fonds pour acheter des titres de parties liées, comme la Banque Scotia. Tout titre de partie liée détenu est présenté dans l'inventaire du portefeuille pour chacun des fonds. Les fonds peuvent aussi conclure des opérations sur dérivés avec la Banque Scotia.
- Les distributions reçues de fonds qui sont des parties liées sont incluses dans les « Revenus tirés des fonds sous-jacents » dans l'état du résultat global.

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Le gestionnaire a mis sur pied un Comité d'examen indépendant (CEI), comme l'exige le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 »). Le CEI examine les questions de conflit d'intérêts ayant trait aux activités des fonds. En outre, dans certaines situations, au lieu d'obtenir le consentement des porteurs de parts, un fonds peut être restructuré avec un autre fonds ou ses actifs pourront être transférés à un autre fonds qui est géré par le gestionnaire ou une société membre de son groupe. Cette mesure nécessite l'approbation du CEI et les porteurs de parts reçoivent par écrit un avis au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement. L'approbation du CEI est également requise pour un remplacement d'auditeur.

Le CEI se compose de cinq personnes qui sont indépendantes du gestionnaire, des fonds et des entités liées au gestionnaire.

Le gestionnaire paie toutes les charges liées à la rémunération du CEI au nom des fonds, et répartit ces frais également entre chacun des fonds. Il recouvre ces coûts en facturant des frais d'administration aux fonds. Pour la période close le 30 juin 2020, chaque fonds géré par le gestionnaire a payé environ 1 000 \$ en charges liées à la rémunération du CEI.

FRAIS D'OPÉRATIONS À COURT TERME ET FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ

Les clients qui font racheter ou substituer des parts ou des actions d'un fonds MD se voient réclamer des frais de rachat anticipé correspondant à 2,00 % du montant des parts ou des actions rachetées ou substituées si le rachat ou la substitution se produit dans les trente (30) jours de leur date d'achat ou de substitution. Les frais de rachat sont comptabilisés à titre de revenus dans la période du rachat anticipé.

Les frais de rachat anticipé ne s'appliquent pas aux rachats ni aux substitutions :

- de parts du Fonds monétaire MD;
- effectués dans le cadre des programmes de retraits systématiques et réguliers;
- lorsque le montant du rachat ou de la substitution est inférieur à 10 000 \$;
- découlant de la recommandation d'un conseiller MD ou d'un gestionnaire de portefeuille MD relativement à un plan financier.

6. Parts rachetables

À l'exception de Placements d'avenir MD limitée, le capital des fonds est représenté par un nombre illimité de parts autorisées sans valeur nominale. Les parts de toutes les séries sont rachetables au gré du porteur, à la valeur liquidative respective de la série. Chaque part donne droit à son porteur à une voix aux assemblées des porteurs de parts et lui confère, à parité avec les autres porteurs de parts de la même série, un droit aux dividendes et distributions, une participation en cas de liquidation et tout autre droit afférent à cette série. Les distributions sur les parts d'un fonds sont réinvesties dans des parts supplémentaires ou, si le porteur de parts le demande, versées en trésorerie. Le capital des fonds est géré en fonction des objectifs de placement de chaque fonds ainsi que des politiques et des restrictions présentées dans le prospectus ou les documents d'émission, selon le cas. La souscription et le rachat des parts des fonds ne sont assujettis à aucune exigence de capital ou restriction particulière, mis à part à certains seuils de souscription minimale.

Placements d'avenir MD limitée est constituée en société plutôt qu'en fiducie de fonds commun de placement et, à ce titre, elle a émis des actions.

Les parts de chaque série des fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de leur série respective, laquelle est déterminée à la fermeture des marchés chaque jour où la Bourse de Toronto est active. On calcule la valeur liquidative par part en divisant la valeur liquidative par série par le nombre total de parts de cette série en circulation. Le nombre de parts émises et rachetées est présenté dans les tableaux complémentaires aux états financiers.

7. Estimations comptables et jugements critiques

La préparation d'états financiers exige que le gestionnaire fasse appel à son jugement dans l'application des conventions comptables et dans la formulation d'estimations et d'hypothèses prospectives. Ces estimations sont fondées sur les données disponibles à la date de publication des états financiers. Les résultats réels pourraient différer grandement de ces estimations. La section qui suit décrit les estimations et les jugements comptables déterminants qui ont été retenus pour préparer les états financiers des fonds.

ENTITÉS D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds répondent à la définition d'une entité d'investissement, selon laquelle les fonds ont l'obligation d'obtenir des fonds auprès de plus d'un investisseur, de leur fournir des services de gestion d'investissements, de déclarer à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital, de revenus d'investissement ou les deux, et de mesurer et d'évaluer le rendement de leurs placements à leur juste valeur. Ainsi, les fonds ne regroupent pas leurs placements dans des filiales, s'ils en ont, mais les évaluent plutôt à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS ET DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

À l'occasion, les fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces titres peut être établie par les fonds à partir de sources fiables ou de prix indicatifs provenant des teneurs de marché. Des cours fixés par les courtiers peuvent être obtenus auprès de sources à titre indicatif, mais n'ont aucune valeur exécutoire ou contraignante. Lorsque les données du marché ne sont pas disponibles, les fonds peuvent évaluer leurs positions au moyen de modèles d'évaluation internes jugés adéquats par le gestionnaire, qui sont articulés autour de méthodes et de techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur. Les modèles sont, dans la mesure du possible, fondés sur des données observables. Néanmoins, le gestionnaire peut être contraint de formuler certaines hypothèses ou estimations concernant les risques, la volatilité et les corrélations, lorsque nécessaire. La modification des hypothèses et des estimations pourrait avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers. Selon la définition des fonds, les « données observables » sont des données du marché faciles à obtenir, publiées ou mises à jour régulièrement, fiables, vérifiables et provenant de sources indépendantes ayant une présence active sur le marché en cause.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers des fonds, le gestionnaire doit faire preuve de jugement pour déterminer la meilleure méthode de classement selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des fonds et a constaté que leurs placements, y compris leurs dérivés, devaient être gérés collectivement et que leur rendement serait évalué à la juste valeur. Le gestionnaire a donc déterminé que la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, était la méthode d'évaluation et de présentation la plus pertinente pour les placements des fonds.

8. Risques liés aux instruments financiers

Les fonds utilisent des instruments financiers pour atteindre leurs objectifs de placement respectifs. Les placements des fonds sont présentés dans l'inventaire du portefeuille de chacun d'eux, qui regroupe les titres par type d'actif, région et segment de marché.

L'utilisation d'instruments financiers fait courir aux fonds divers risques liés aux instruments financiers. Les pratiques de gestion du risque des fonds consistent notamment à établir des politiques de placement limitant l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et à charger des conseillers en placement expérimentés et professionnels d'investir le capital des fonds dans des titres conformément aux politiques de placement. Le gestionnaire suit régulièrement le rendement des conseillers des fonds et leur conformité aux politiques de placement.

Les perturbations sur les marchés causées par la pandémie de COVID-19 ont été d'ordre mondial, et les effets à long terme sont encore incertains. De telles perturbations peuvent avoir des effets négatifs sur les risques associés aux instruments financiers de chacun des fonds.

Les importants risques liés aux instruments financiers auxquels les fonds sont exposés, de même que les pratiques particulières de gestion de ces risques figurent ci-après. Les risques propres à chaque fonds figurent dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'acquiesse pas ses obligations prévues au contrat, ce qui entraîne une perte. Les fonds sont exposés au risque de crédit par leurs placements dans des obligations canadiennes et étrangères, des actions privilégiées et des instruments dérivés, ainsi que par la trésorerie et les placements à court terme, les montants exigibles des courtiers, les dividendes et intérêts à recevoir et les autres créances. Un fonds peut effectuer des opérations de prêts de valeurs mobilières aux termes d'une convention prévoyant les restrictions énoncées dans la législation canadienne en valeurs mobilières. La garantie détenue est composée de titres à revenu fixe à notation élevée. Tous les titres visés par des conventions de prêts sont entièrement garantis.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

Les risques de crédit découlant des placements à court terme et des titres à revenu fixe, notamment les obligations canadiennes et étrangères et les actions privilégiées, sont généralement limités à la juste valeur des placements figurant dans l'inventaire du portefeuille. Les fonds limitent leur exposition à chaque émetteur, secteur ou catégorie de notation pris individuellement. La solvabilité des émetteurs dans lesquels les fonds investissent est examinée régulièrement, et les portefeuilles sont rajustés au besoin de manière à atteindre le seuil indiqué dans leur prospectus respectif. Le risque de crédit de chaque fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

Les risques de crédit découlant de la trésorerie sont limités à la valeur comptable figurant dans l'état de la situation financière, sauf dans le cas du Fonds monétaire MD, où le risque de crédit se limite à la juste valeur inscrite dans l'inventaire du portefeuille. Les fonds gèrent les risques de crédit que comportent la trésorerie et les placements à court terme en investissant dans des billets à court terme de qualité supérieure assortis d'une notation d'au moins R-1 (bas), de même qu'en limitant l'exposition à un même émetteur.

Les contrats dérivés font l'objet d'accords de compensation aux termes desquels, en cas de défaut d'une partie, les obligations de l'autre partie s'éteignent et sont réglées au montant net. Ainsi, le risque de crédit maximum sur contrats dérivés correspond à l'actif lié aux instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière. Chaque fonds gère le risque de crédit sur instruments dérivés en concluant des contrats seulement avec des contreparties qui jouissent d'une notation désignée. Le risque de crédit sur les montants exigibles de courtiers est minimale puisque les opérations sont réglées par l'entremise de chambres de compensation où les titres ne sont remis que lorsque le paiement est reçu.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêts de valeurs mobilières est limité par le fait que la valeur de la trésorerie ou des titres pris en garantie par les fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des valeurs mobilières prêtées. La juste valeur marchande des garanties et des valeurs mobilières prêtées est évaluée chaque jour ouvrable. La valeur globale en dollars des valeurs mobilières en portefeuille prêtées est présentée dans les tableaux complémentaires aux états financiers.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les fonds éprouvent des difficultés à remplir les obligations liées aux passifs financiers réglés en trésorerie ou au moyen d'un autre actif financier. L'exposition des fonds au risque de liquidité découle principalement des rachats de parts au comptant. Tous les passifs financiers des fonds sont exigibles dans un délai d'un an, à l'exception des produits dérivés à plus longue échéance, comme l'indique l'inventaire du portefeuille. Pour gérer cette exigence de liquidité, les fonds investissent principalement dans des titres liquides qui peuvent être facilement vendus sur des marchés actifs, et chaque fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de sa valeur liquidative. À la fin de l'exercice, aucun fonds n'avait fait de prélèvement sur sa ligne de crédit.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change s'entend du risque que les valeurs des actifs et des passifs financiers libellés en devises fluctuent en raison de variations des taux de change. Dans la mesure où les fonds détiennent des actifs et des passifs libellés en devises, ils sont exposés au risque de change. Le fonds peut aussi utiliser des contrats de change à terme au gré du gestionnaire. Le risque de change de chaque fonds, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur (calculée comme la valeur courante) des flux de trésorerie associée aux instruments financiers portant intérêt fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt ayant cours sur le marché. De façon générale, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des instruments financiers portant intérêt diminue. Les instruments financiers dont le terme à courir est plus long sont généralement assortis d'un risque de taux d'intérêt plus élevé.

Les instruments financiers portant intérêt qui assujettissent les fonds au risque de taux d'intérêt sont notamment les obligations canadiennes et étrangères et les titres adossés à des créances hypothécaires ou d'autres types de créances. Les fonds peuvent aussi être exposés indirectement au risque de taux d'intérêt de par leurs positions en swaps de taux d'intérêt, qui figurent dans la liste des instruments dérivés. Les instruments du marché monétaire à court terme portent aussi intérêt et sont donc assujettis au risque de taux d'intérêt. Toutefois, en raison de la nature à court terme des titres, le risque de taux d'intérêt est généralement peu important.

Les pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt des fonds consistent notamment à établir des durations cibles en fonction des indices de référence appropriés et d'ajuster les durations des fonds en conséquence. Si on prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, on peut raccourcir les durations pour limiter les pertes potentielles. À l'inverse, si on prévoit que les taux d'intérêt diminueront, les durations peuvent être rallongées pour augmenter les gains potentiels. L'exposition de chaque fonds au risque de taux d'intérêt, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers diminue en raison des fluctuations des cours des instruments financiers autres que les baisses causées par le risque de taux d'intérêt et le risque de change. L'autre risque de prix découle de la sensibilité des instruments financiers aux changements dans le marché en général (risque de marché) de même que de facteurs propres à chaque instrument financier. L'autre risque de prix attribuable aux placements individuels est géré au moyen d'une diversification efficace du portefeuille et d'un choix minutieux des titres ainsi que des rajustements de la juste valeur lorsqu'il y a une volatilité considérable sur les marchés internationaux après la fermeture des marchés. L'exposition de chaque fonds à l'autre risque de prix, s'il y a lieu, figure dans la section des risques liés aux instruments financiers des états financiers.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers présente également les renseignements relatifs à l'exposition de chaque fonds aux risques liés aux instruments financiers, y compris le classement hiérarchique selon la juste valeur.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX FONDS COMMUNS DE PLACEMENT SOUS-JACENTS

Certains fonds peuvent effectuer des placements dans d'autres fonds communs de placement. Ces placements sont régis par les conditions stipulées dans les documents d'émission de chacun des fonds sous-jacents et sont soumis aux risques liés aux instruments financiers qu'ils détiennent. La perte maximale à laquelle un fonds est exposé du fait de sa participation dans un fonds commun de placement correspond à la juste valeur totale de ses placements dans ce fonds commun. Dès qu'un fonds cède les parts qu'il détient dans un fonds commun de placement sous-jacent, il cesse d'être exposé au risque qui y est associé. La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque fonds précise son exposition aux placements dans des fonds communs de placement sous-jacents.

9. Évaluation de la juste valeur

Les fonds classent les évaluations de la juste valeur selon les données d'entrée utilisées dans les techniques servant à mesurer cette juste valeur. Ainsi, une entité doit classer chaque instrument financier sous l'un des trois niveaux de juste valeur suivants :

Niveau 1 - pour les prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - pour les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - pour les données fondées sur des données de marché non observables.

Le classement d'un instrument financier est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas ayant une importance pour l'évaluation de la juste valeur.

Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir sur les opérations de placement, des dividendes et intérêts à recevoir, des souscriptions à recevoir, des montants à payer sur les opérations de placement, des rachats à payer, des distributions à payer ainsi que de l'obligation des fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est approximativement égale à leur juste valeur, compte tenu de la nature à court terme de ces éléments. Les titres et dérivés sont classés au niveau 1 de juste valeur, dans la mesure où il s'agit de titres ou de dérivés activement négociés dont la valeur à la cote est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié, il est déclassé. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir de données de marchés observables (opérations sur titres similaires du même émetteur, par exemple), et l'instrument est classé au niveau 2, sauf si l'évaluation de sa juste valeur est fondée sur des données de marché importantes qui ne sont pas observables, auquel cas il est classé au niveau 3. Des changements dans les méthodes d'évaluation pourraient donner lieu au transfert d'actifs ou de passifs à un autre niveau. L'information sur les niveaux en fonction des données d'entrée est présentée dans la section des risques liés aux instruments financiers de chaque fonds.

Les instruments financiers de niveau 3 sont examinés par le comité d'évaluation de la juste valeur des fonds. Ce comité examine la pertinence des données d'entrée des modèles d'évaluation et les résultats de l'évaluation au moyen de méthodes d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les informations quantitatives sur les données d'entrée non observables, la sensibilité des évaluations de la juste valeur aux variations des données d'entrée non observables et les corrélations entre ces données d'entrée sont présentées dans la section de l'évaluation de la juste valeur des tableaux complémentaires si des données d'entrée non observables importantes sont utilisées pour l'évaluation des instruments financiers de niveau 3.

ACTIONS

Les actions des fonds sont classées au niveau 1 lorsqu'elles sont activement négociées et qu'un prix fiable est observable. Les fonds ont recours à des services d'évaluation tiers pour ajuster la juste valeur des titres étrangers lorsque leur cours a fluctué, au-delà d'un certain seuil, sur les marchés nord-américains après la clôture des marchés étrangers. Les paramètres d'application des rajustements de la juste valeur sont fondés sur des données observables sur le marché. Le cas échéant, les titres étrangers seront classés au niveau 2. Les fonds ne détiennent aucun titre au niveau 3.

OBLIGATIONS ET PLACEMENTS À COURT TERME

Les titres de créance se négocient généralement sur le marché hors cote plutôt que sur un marché boursier. Les obligations, notamment les obligations d'État et de sociétés, les obligations et les billets convertibles et municipaux, les prêts bancaires, les obligations du Trésor américain et du Trésor canadien, les émissions souveraines et les obligations étrangères, sont habituellement évaluées par des services d'évaluation des prix, qui se basent sur les cours fournis par les courtiers, les opérations déclarées et les évaluations provenant de modèles internes. Ceux-ci s'appuient sur des données observables comme les courbes de taux d'intérêt, les différentiels de taux et la volatilité. Les données importantes pour l'évaluation sont généralement observables; par conséquent, les obligations et les placements à court terme des fonds sont classés au niveau 2. Si la détermination de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, l'évaluation est alors classée au niveau 3.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

En général, les positions des fonds dans des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse sont négociées activement, et un prix fiable est observable; par conséquent, elles sont classées au niveau 1.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont les contrats de change à terme, les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit et les options sur devises dont l'évaluation est principalement fondée sur le montant notionnel des contrats, sur l'écart entre le taux contractuel et le taux du marché à terme pour la devise en cause, sur les taux d'intérêt et sur les différentiels de taux. Ces instruments dérivés sont classés au niveau 2.

Les contrats à terme standardisés qui se négocient sur une bourse nationale sont comptabilisés au dernier prix de vente ou de règlement déclaré le jour de l'évaluation. Dans la mesure où ces instruments financiers dérivés sont négociés activement, ils sont classés au niveau 1.

Notes annexes

Pour les semestres clos les 30 juin 2020 et 30 juin 2019

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (Y COMPRIS LES TITRES NON COTÉS)

Si les méthodes d'évaluation des placements décrites précédemment ne conviennent pas, les fonds effectueront une estimation de la juste valeur d'un placement au moyen de procédures établies d'évaluation de la juste valeur, en examinant entre autres l'information publique, les cotes de courtiers, les modèles d'évaluation, les décotes par rapport aux prix du marché de titres similaires ou les décotes appliquées en raison de restrictions sur la vente des titres, ainsi que les données de fournisseurs externes de services d'évaluation de la juste valeur.

La section des risques liés aux instruments financiers des états financiers de chaque fonds résume le niveau d'utilisation des prix cotés sur les marchés (niveau 1), des modèles internes avec données observables sur le marché (niveau 2) et des modèles internes sans données observables sur le marché (niveau 3).

10. Impôt sur le revenu

Chaque Fonds, à l'exception de Placements d'avenir MD, est une fiducie de fonds commun de placement selon les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou s'attend à être reconnu comme tel, et est par conséquent assujetti à l'impôt sur le revenu pour l'année, y compris sur les gains en capital nets réalisés qui ne sont pas payés ou payables aux porteurs de parts à la fin de l'année. Le gestionnaire vise à ce que la totalité du revenu de placement net annuel et un montant suffisant des gains en capital imposables réalisés nets soient distribués aux porteurs de parts chaque année au plus tard le 31 décembre de sorte qu'il n'y ait pas d'impôt sur le revenu au Canada payable par les Fonds. Pour cette raison, les Fonds ne comptabilisent pas d'impôt canadien sur leur revenu dans leurs états financiers.

Placements d'avenir MD est une société de placement à capital variable aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu, de sorte qu'il est assujetti à l'impôt sur le revenu aux taux habituels d'imposition des sociétés de placement à capital variable pour les dividendes de source étrangère et pour les revenus d'intérêt, déduction faite des charges. Placements d'avenir MD est assujetti à un impôt sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables. Cet impôt est comptabilisé à titre d'impôt sur le revenu remboursable dans l'état de la situation financière parce qu'il est remboursable à un taux déterminé par une formule lorsque les dividendes imposables sont versés. Placements d'avenir MD est assujetti à un impôt sur les gains en capital. Toutefois, cet impôt est remboursable si une fraction suffisante des gains en capital est distribuée aux actionnaires, soit sous forme de dividendes sur les gains en capital, soit par la voie de rachat d'actions. La provision pour impôts sur le revenu figurant dans l'état du résultat global est un montant net dont ont été déduits tous les impôts remboursables sur les gains en capital. Les impôts sont calculés au moyen de la méthode du report d'impôts variable. Les écarts temporaires entre les valeurs comptables de l'actif et du passif à des fins comptables et fiscales donnent lieu à un actif et un passif d'impôts reportés. Le passif ou l'actif d'impôts reportés est calculé à l'aide de taux d'imposition que l'on prévoit être en vigueur pendant la période où les écarts temporaires devraient être éliminés.

PERTES REPORTÉES PROSPECTIVEMENT

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire les gains en capital réalisés nets. Les pertes autres qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et appliquées en déduction de toutes les sources de revenus. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt relativement aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été comptabilisée dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2019, les fonds suivants avaient des pertes en capital et autres qu'en capital pouvant être reportées prospectivement, comme présenté ci-après :

Fonds	Année d'échéance	Perte autre qu'en capital \$	Perte en capital \$
Placements d'avenir MD limitée	s.o.	-	259 735
Fonds d'obligations à court terme MD	s.o.	-	11 993
Fonds croissance de dividendes MD	s.o.	-	21 099
Fonds international de croissance MD	s.o.	-	13 880
Fonds international de valeur MD	s.o.	-	38 341
Fonds américain de croissance MD	2022 et après	1 701	113 359
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles MD	s.o.	-	32

RETENUES D'IMPÔT

Les fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt exigées par certains pays sur le revenu de placement et, dans certains cas, les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés sous forme brute et les retenues qui s'y appliquent sont constatées comme des charges distinctes dans l'état du résultat global.

11. Paiements indirects

Le terme « paiements indirects » fait référence à la partie des commissions de courtage versées à certains courtiers qui est consacrée à des services de recherche, d'analyse statistique ou de soutien aux décisions de placement. Ces services aident le gestionnaire et les sous-conseillers en placement à prendre des décisions éclairées pour les fonds. La tranche des paiements indirects versés aux courtiers pour l'exécution d'opérations de portefeuille ne peut être déterminée pour les six premiers mois de 2020 et de 2019.

12. Dispense de déposer

Le Portefeuille indiciel conservateur Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré modéré Précision MD, le Portefeuille indiciel équilibré de croissance Précision MD et le Portefeuille indiciel de croissance maximale Précision MD se prévalent d'une dispense prévue par la réglementation sur les valeurs mobilières et ne déposent pas ces états financiers auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.



**Gestion
financière MD inc.**